

Plan d'actions développement durable de l'USH, volet RSE

Appel à projets: la relation organismes - locataires

L'une des dimensions majeures de la responsabilité sociétale des organismes Hlm concerne la prise en compte, dans l'évolution du métier et des missions, des changements sociétaux. A cet égard, l'évolution de la relation entre les organismes et leurs locataires apparaît déterminante.

On observe dans certains organismes Hlm, l'émergence de l'évolution de la relation organismes-locataires par des actions d'ores et déjà engagées.

Le changement de cette relation, visant à rendre les locataires acteurs de la gestion de leur cadre de vie, producteurs de solutions et de points de vue est donc en lui-même, un enjeu de développement durable; en effet de l'évolution de cette relation dépend la qualité du fonctionnement social et de la vie quotidienne dans l'habitat social.

La crise, la persistance des phénomènes de précarité, l'absence de considération dont se sentent victimes certaines populations rendent nécessaires la construction d'une relation nouvelle avec les locataires. En particulier dans les quartiers en rénovation urbaine qui ont connu une phase de réinvestissement urbain et patrimonial, la consolidation des acquis passera par l'évolution du rôle des locataires dans la gestion et le « vivre ensemble ». Ainsi, l'objectif est de passer d'une relation organismes-locataires parfois descendante à de nouveaux rapports portant sur la coproduction, le

partage de la décision, la mise en place de moyens de production d'idées qui leur soient propres et d'évaluation, etc.; comme des exemples étrangers le proposent.

Objectifs

L'USH lance avec les fédérations cet appel à projets pour soutenir des initiatives innovantes portant sur l'implication des locataires dans les choix de l'organisme, la production de la qualité de service, la conception et la réalisation de projets patrimoniaux et résidentiels, la qualité de la vie de voisinage et la tranquillité... L'appel à projets s'appuiera sur les propositions présentées par des « équipes organismes-locataires » ou leurs associations. Les projets peuvent bien entendu concerner plusieurs organismes.

Le rôle de l'USH visera à soutenir éventuellement financièrement l'ingénierie de projets présentés; suivre ces projets sur une durée suffisante afin d'en mesurer les résultats; valoriser ces projets à travers une remise de prix et des actions de communication dans la revue *Actualités habitat*, le laboratoire de la RSE (en cours de création), une plaquette de communication, etc. ■

Modalités

Sélection des projets

Etape 1: sélection des porteurs de projets sur dossier;
Etape 2: entretien des porteurs de projets présélectionnés avec le jury. Les dossiers seront défendus par une équipe mixte organisme - locataires

Composition du jury

Le jury est composé de représentants de l'USH et des fédérations, d'organismes Hlm français et éventuellement étrangers et de représentants des associations de locataires nationales.

Conditions d'éligibilité

Des équipes mixtes organismes-locataires et leurs associations peuvent répondre à cet appel à projets.

Les critères de sélection

- Le caractère innovant du projet: l'innovation se définissant comme étant un nouveau processus, une nouvelle méthode, une nouvelle action peu répandue au sein du Mouvement Hlm;
- la construction d'une relation nouvelle avec les locataires basée sur les principes exposés dans les motifs de cet appel à projets conçu et mis en œuvre avec les habitants à toutes les étapes. Leur place, leur importance, leur valorisation, sont les critères essentiels;
- l'ampleur de l'action: le projet doit concerner ou avoir vocation à concerner un ensemble significatif de logements et/ou d'habitants;
- le caractère « reproductible » du projet dans d'autres contextes, et ses conditions de déploiement à une plus grande échelle;
- le processus d'évaluation de l'action: des indicateurs de suivi et d'évaluation devront être précisés, ainsi que la question de la pérennisation du projet.

Modalités de présentation des projets

Le projet présenté devra comporter obligatoirement les renseignements suivants:

- la description du projet et notamment les éléments servant de critère de sélection: innovation, modalités de collaboration/coproduction locataires-organismes, objectifs, public ciblé, ampleur de l'action, processus d'évaluation;
- plan de financement comprenant tous les frais d'ingénierie pour la mise en œuvre du projet, impacts estimés sur les modes d'organisation, la structuration de l'organisme, la perception des personnels de proximité;
- l'inscription éventuelle du projet dans un projet plus global pour l'organisme;
- les modalités de mise en œuvre et le calendrier prévisionnel;
- les coordonnées de l'équipe projet (organisme-habitants).

Soutien à l'ingénierie de projet

L'ingénierie recouvre les prestations intellectuelles nécessaires pour le projet; ainsi, cela peut être: le recours à des prestataires externes (cabinet conseil, de formation, de prospective, associations diverses, etc.); la mobilisation interne des équipes ou des personnes en charge du projet au sein de l'organisme Hlm. Dans ce cadre, le volume de travail consacré au projet devra être défini.

Calendrier

Le délai de préparation des réponses doit permettre aux projets de disposer d'un temps suffisant pour se construire. Les équipes de l'USH sont disponibles pour accompagner les porteurs de projets.

Date limite de dépôt du dossier: mi-mars 2011

Par voie postale à l'adresse suivante:

Véronique Velez/Sophie Guerdin, USH 14, rue Lord Byron, 75008 Paris; ou par voie électronique: sophie.guerdin@union-habitat.org

Réunion du jury: juin 2011.